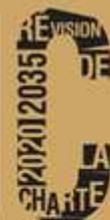




# Synthèse du diagnostic territorial et de l'évaluation de la Charte 2008-2019

Mars 2018



# Préambule

La Chartreuse, territoire de moyenne montagne, a été classé Parc Naturel Régional (PNR) le 6 mai 1995. Ce classement représente un engagement fort de l'ensemble des acteurs au service d'un projet de territoire. Ce projet, formalisé dans la charte du Parc, se fonde à la fois sur la préservation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel mais fragile ainsi que sur un développement durable, qui soutient l'épanouissement du territoire et de sa population.

Comme tout projet de territoire, une Charte de PNR possède une durée de vie et doit, avant son échéance, être renouvelée dans le cadre d'une démarche associant le Syndicat Mixte ayant en charge le PNR, la Région qui est à l'initiative de la démarche, l'Etat qui accorde ce classement et plus globalement l'ensemble des acteurs du territoire qui auront la charge de concrétiser ce projet. Cette révision donne alors lieu au renouvellement du classement pour la durée de la nouvelle charte.

Dans la perspective du renouvellement de son classement, le Parc de Chartreuse a engagé la procédure de révision de sa Charte pour la période 2020-2035. Dans ce cadre, 17 nouvelles communes ont fait part de leur souhait d'intégrer le PNR de Chartreuse, portant à 76 communes le périmètre d'étude pour cette révision (2 communes ayant fusionnées), contre 60 communes pour la précédente Charte.

Cette démarche de renouvellement de classement est une procédure qui s'étale sur plusieurs années. Parmi les étapes préalables à la rédaction de la future charte du PNR de Chartreuse pour la période 2020 – 2035, il convient de réaliser un diagnostic du territoire, portant sur le périmètre d'étude, ainsi qu'une évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle qui court sur la période 2008 – 2019. Deux documents qui sont en ligne depuis février 2018.



Diagnostic territorial



Evaluation de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019 du Parc naturel régional de Chartreuse



Cette synthèse résume les points essentiels de ces documents et propose une lecture croisée, qui permet de mettre en regard l'évolution du territoire et l'action portée et accompagnée par le Parc. L'objectif est également de se projeter dans la charte à venir, cette lecture croisée fera donc aussi ressortir de premiers enjeux pour le territoire et le Parc mis en lumière par cette analyse. Cette synthèse se veut donc un support de réflexion pour la future charte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Cette synthèse s'organise en une succession de fiches thématiques. Les trois premières fiches sont d'ordre introductif, elles présentent le territoire et un bilan du fonctionnement et de l'action du Syndicat Mixte du Parc. Les autres fiches reprennent chacune un chapitre du diagnostic, le chapitre consacré au volet économique du territoire fait quant à lui l'objet de 4 fiches afin de présenter, en plus du cadre général, les 3 filières qui marquent le territoire. Chaque fiche reprend les différentes caractéristiques ou problématiques identifiées en présentant :

- Les éléments clés mis en avant dans le diagnostic, ils sont introduits par le symbole 🔍
- La manière dont le Parc, au travers de ses actions ou de son accompagnement du territoire, a traité ces enjeux de manière à mettre en œuvre son projet de territoire. L'action du Parc est identifiée par le symbole 📌

Chaque fiche se conclue par un tableau synthétisant les principaux points forts et points faibles de l'action du Parc, ainsi que les enjeux pour la future charte qui émergent de ce premier niveau d'analyse :

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<b>ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE</b>	

# Présentation du territoire d'étude

## Situation géographique

A cheval entre les départements de l'Isère et de la Savoie, le PNR de Chartreuse recouvre un massif de moyenne montagne calcaire et boisé.

D'une surface de 865 km<sup>2</sup>, le territoire d'étude déborde du massif subalpin de Chartreuse au sens strict, pour s'étendre :

- à l'Ouest et au Nord sur la chaîne jurassienne, le Bas-Dauphiné et le lac d'Aiguebelette ;
- à l'Est et au Sud sur la vallée de l'Isère et le sillon alpin.

Ce territoire s'étagé ainsi de 230 m, dans la vallée de l'Isère, à plus de 2000 m au sommet de Chamechaude qui culmine à 2082 m.

## Un environnement territorial spécifique

La Chartreuse est un territoire rural sous l'influence forte d'agglomérations importantes situées en périphérie immédiate : Grenoble, Chambéry et Voiron, qui sont par ailleurs villes-portes du Parc.

La Chartreuse possède également la particularité d'être encadré par 2 autres PNR : les Bauges et le Vercors, ce qui leur permet de développer des collaborations sur des enjeux partagés et des échanges d'expérience qui dynamisent l'action de chacun.

## Le contexte institutionnel local

Le périmètre de révision du PNR de Chartreuse s'étend sur 76 communes, dont 45 dans le département de l'Isère et 31 en Savoie. Ce territoire accueille 54 440 habitants, en ne tenant compte que de la partie inscrite dans le territoire de révision des communes périphériques partiellement concernées. En comptant l'ensemble de la population des communes dans leur intégralité, celle-ci est multipliée par plus de 3 et passe à près de 169 300 habitants, la population se concentre ainsi aux franges du territoire.

Le territoire d'étude est intégralement couvert par 7 intercommunalités, dont la plupart débordent largement du périmètre de révision :

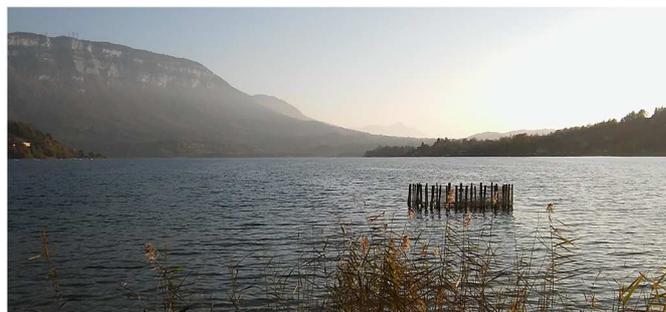
- La Communauté de Communes (CC) Cœur de Chartreuse, intégralement comprise dans le périmètre d'étude, avec 17 communes ;
- La CC du Lac d'Aiguebelette, intégralement comprise dans le périmètre d'étude, avec 10 communes ;
- La CC Cœur de Savoie, partiellement comprise dans le périmètre avec 3 communes ;
- La CC du Pays du Grésivaudan, partiellement comprise dans le périmètre avec 18 communes ;
- La Communauté d'Agglomération (CA) Grand Chambéry, partiellement comprise dans le périmètre avec 8 communes ;
- La CA du Pays Voironnais, partiellement comprise dans le périmètre avec 9 communes ;
- La Métropole Grenoble Alpes Métropole, partiellement comprise dans le périmètre avec 11 communes.



Habert de Pravouta et sommet de Chamechaude © Laure Belmont



Les collines de Chartreuse © Atelier Chardon paysages



Lac d'Aiguebelette © Inddigo

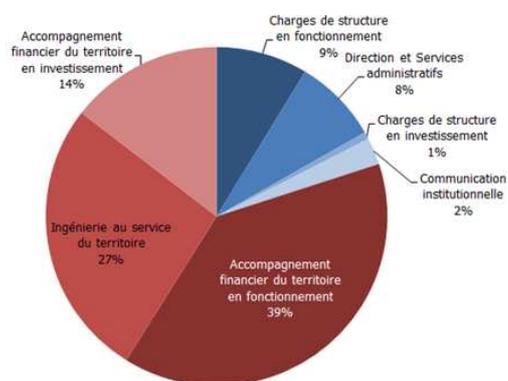
# Les moyens de l'action du Syndicat Mixte du Parc

Le Syndicat Mixte du Parc (nommé « le Parc ») est la structure institutionnelle en charge de la mise en œuvre de la Charte, y sont adhérents : la région Auvergne Rhône-Alpes, les départements de l'Isère et de la Savoie, les communes et intercommunalités du territoire, ainsi que les villes portes.

## Des dépenses maîtrisées au profit du territoire

Le budget principal du Parc s'élevait à 5 314 000 € en 2017, à cela s'ajoute le budget annexe de la Réserve Naturelle gérée par le Parc : 225 000 € annuels, financés à 80 % par l'Etat et 20 % par le département de l'Isère. Après avoir cru régulièrement entre 2008 et 2012, ce budget principal a diminué, retrouvant aujourd'hui le niveau de 2008.

Au cours de cette période, faite d'évolutions, le SM a su maîtriser les dépenses liées au fonctionnement de la structure, représentant en moyenne 20 % du budget. Les 80 % restant sont donc consacrés à l'action au bénéfice du territoire et à l'accompagnement par l'équipe d'ingénierie du Parc. Historiquement, cet accompagnement se compose principalement de dépenses « en fonctionnement », telle la réalisation d'études ou de l'animation, servant de support aux acteurs pour porter des projets et des investissements sur le territoire. Cependant entre 2008 et 2016, l'accompagnement en fonctionnement du territoire a diminué de 39 %, dans le même temps l'investissement a cru de 66 %, sans pour autant représenter des capacités d'investissement considérables (moins de 625 000 € en 2017). Cette évolution du rôle du Parc s'explique par des transformations importantes de son financement.

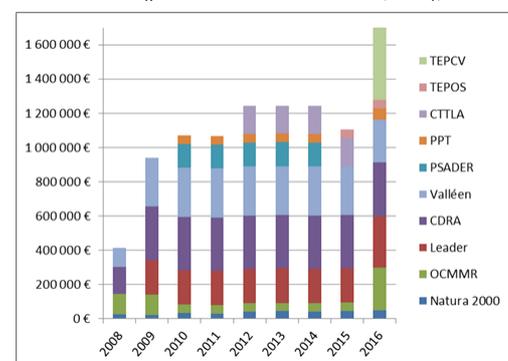


Budget du Parc distinguant charges de structures (bleu) et accompagnement financier du territoire (rouge), répartition moyenne sur 2008-2016

## Des ressources en évolution qui impactent l'action

Le Parc compte 3 sources de financement principales :

- Les dotations statutaires des collectivités adhérentes (communes, EPCI, départements région) avec un niveau de participation de chacun encadré par les statuts du Parc ainsi qu'une participation forfaitaire de l'Etat de 100 000€/an. Ces ressources ont peu évolué au cours de la période, à noter que la région (contributeur à hauteur de 60 % des dotations) est en sous-cotisation depuis 2016.
- Le Contrat de Parc qui permet à la région, aux départements, ainsi qu'à l'Etat, via le Contrat de Plan Etat-Région, de financer une partie du programme d'action annuel du SM. La Région, principale contributrice, a très fortement réduit son engagement financier, son enveloppe destinée au financement d'opérations en fonctionnement a ainsi été divisée par 6 entre 2009 et 2016 (passant de 710 k€ à 111,5 k€), dans le même temps son soutien à l'investissement a plus que doublé pour atteindre 78,6 k€.
- Des politiques contractuelles complémentaires, qui ont été mobilisées de manière croissante dans la mise en oeuvre de la Charte comme le montre le graphique ci-contre. Le nombre de contrats a été doublé et leur montant a quadruplé. Ces contrats conclus avec l'Europe, l'Etat, la région ou les départements permettent de financer une diversité de politiques sectorielles au profit du territoire et de ses acteurs. Ces contrats, conclus pour une durée déterminée, nécessitent un temps important de montage de dossiers de candidature pour le Parc, et une capacité d'adaptation de l'action. Par ailleurs le maintien de ces contrats dans le temps dépend de volontés externes, récemment le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER, qui finançait de manière importante la politique agricole et forestière) n'a ainsi pas été renouvelé par la Région, nécessitant de trouver de nouveaux moyens d'action, il en est de même pour le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), non renouvelé en 2017.

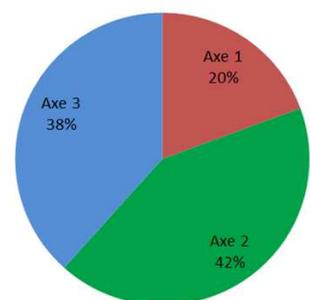


Evolution des ressources issues de la politique contractuelle

## Une masse salariale au service du territoire

Suivant le même mouvement que les ressources financières, la masse salariale a dans un premier temps augmenté, passant de 27,2 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2008, à 35,7 ETP en 2014, avant de diminuer, pour s'établir à environ 26 ETP en 2017. Cette masse salariale est principalement orientée au profit de l'action pour le territoire, avec une équipe d'ingénierie qui représente plus des ¼ de cette masse salariale. Le diagramme ci-contre montre la répartition des ETP en fonction des axes de la Charte auxquels ils contribuent, cette répartition est restée stable sur la période étudiée. Malgré tout, les postes et les thématiques ont évolué, modifiant l'action conduite : fin des emplois saisonniers de terrain en lien avec le tourisme, disparition du poste de chargé de mission urbanisme et paysage, création d'un poste dédié à la transition énergétique et à la mobilité durable...

Il semble aujourd'hui difficile de réduire encore davantage la masse salariale sans impacter l'action à venir.



Répartition de la masse salariale du Parc en 2017 par axe de la Charte

# L'accompagnement de l'action sur le territoire

## Une action pour mettre en œuvre la Charte

Au total, 43,5 M€ d'opérations ont été conduites ou accompagnées par le Parc entre 2008 et 2016. Le graphique ci-contre présente la répartition de ses opérations selon l'orientation à laquelle elles se rattachent.

Les montants financiers annuels varient énormément, ces différences s'expliquent par le financement d'investissements importants certaines années. 74 % du montant des opérations s'inscrit dans l'axe 3 de la Charte, correspondant au développement économique qui porte à la fois le plus d'investissements et de nombreux contrats. Les opérations portées par le Parc se répartissent différemment avec davantage de financements pour l'axe 1 « S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire », montrant son rôle d'animateur, coordinateur et fédérateur, ainsi que pour l'axe 2 « Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse », affirmant le PNR comme garant de la préservation et de la valorisation des ressources du territoire.

## Des acteurs et des opérations de natures diverses

Le Parc a porté en direct pour environ 1/4 du montant des opérations, le reste des opérations étant porté par une diversité d'acteurs : collectivités, associations, entreprises ou particuliers du territoire. Pour chaque opération, les financeurs peuvent également être multiples.

Les deux diagrammes ci-contre mettent en évidence des spécificités dans la nature des opérations portées par le Parc (à droite) par rapport au total des opérations financées (à gauche). Ainsi l'investissement occupe une place marginale dans les opérations du Parc, alors qu'il est largement majoritaire pour les autres opérateurs. Le Parc se positionne ainsi davantage en soutien du territoire via des opérations d'accompagnement en fonctionnement ou en animation. Cette répartition montre bien que le rôle du Parc n'est pas de faire à la place des acteurs du territoire mais de créer les conditions favorables à la concrétisation de leurs initiatives.

## Une action ancrée dans le territoire

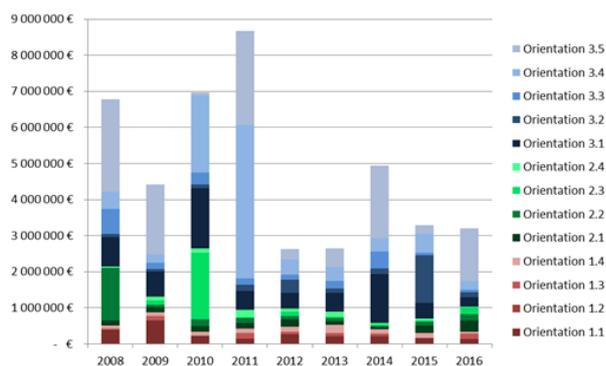
Les opérations réalisées ont une réalité territoriale et un rayonnement qui peut être local, intercommunal voire à l'échelle du territoire dans son ensemble.

En observant le rayonnement des opérations, plusieurs constats s'imposent :

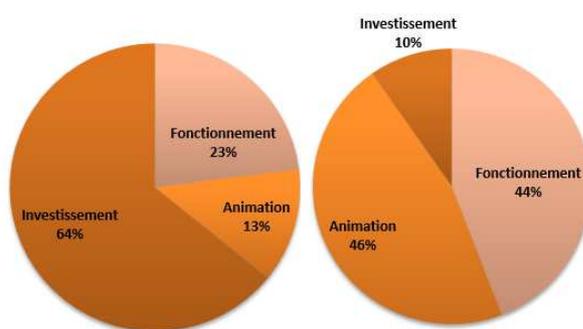
- Plus de la moitié des opérations réalisées, représentant 36 % du montant total financé, rayonne à l'échelle du territoire dans son ensemble ;
- Le cœur du massif a bénéficié bien davantage d'opérations au rayonnement local que les périphéries du Parc.

Cette répartition inégale trouve différentes explications. Le cœur du massif bénéficie ainsi plus des politiques contractuelles du Parc, de par ses caractéristiques, concentrant sites Natura 2000, terres agricoles éligibles aux Mesures Agro-Environnementales ou plan pastoral, mais aussi communes rurales éligibles aux financements de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural. D'autres contrats (précédent Leader et CDDRA, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce...) n'avaient été conclus que sur la partie centrale du massif.

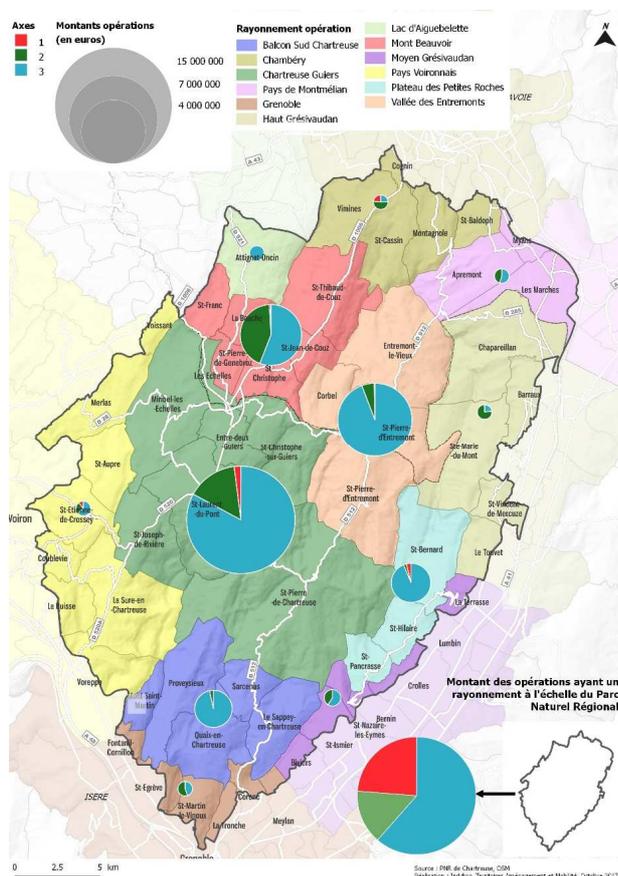
Les espaces périphériques sont à la fois moins concernés par de nombreuses actions spécifiques et ont moins le réflexe de solliciter le Parc pour accompagner leurs projets. Le risque pour ces territoires à terme est qu'ils se désintéressent du Parc et de son action. Tout en continuant à apporter un soutien spécifique au cœur du massif, le Parc devra à l'avenir veiller à s'adresser à l'ensemble du territoire afin de maintenir la cohésion du massif.



Montant total des opérations réalisées au bénéfice du territoire par orientation de la Charte



Répartition des opérations selon la nature de l'accompagnement financier ; à gauche : montant total des opérations financées sur le territoire, à droite : Montant des opérations portées par le Parc



Répartition du montant des opérations selon leur rayonnement géographique et l'axe de la Charte, dans lequel elles s'inscrivent

# Une grande diversité de milieux naturels

Massif de moyenne montagne, le territoire bénéficie de richesses naturelles d'une grande diversité, que le Parc, par son action, cherche à préserver et à valoriser. Ce patrimoine naturel spécifique est un marqueur fort l'identité de ce territoire.

## Un patrimoine géologique qui participe à l'identité du territoire

La diversité des milieux naturels prend appui sur la structure géologique du territoire et des milieux rocheux variés, porteurs de ressources minérales mises à profit par les hommes depuis toujours.

Au travers de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, le Parc a réalisé plusieurs études et un inventaire du patrimoine géologique, mais la culture du patrimoine géologique reste à construire.

## Une forêt prédominante sur le territoire

Le territoire est marqué de manière prépondérante par la forêt, qui couvrent près des 2/3 du massif, avec des peuplements variés.

Le Parc accompagne les acteurs de la forêt en intégrant autant que possible les enjeux environnementaux : études d'impacts avant création de dessertes forestière, diagnostic forêt-biodiversité, schéma de production et de récolte durable... Le dialogue avec les forestiers reste limité sur certaines thématiques, comme le maintien d'îlots de vieillissement prévus dans la Charte et qui n'a pas mobilisé.

## Des milieux ouverts porteurs d'une grande diversité biologique

Les milieux ouverts de Chartreuse, composés de prairies et pelouses, ont été créés et sont maintenus par les pratiques agricoles et pastorales traditionnelles. Ils sont le support d'une grande diversité biologique.

Le Parc accompagne les agriculteurs dans le maintien de ces pratiques via la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales. Des diagnostics pastoraux identifiant potentiel agricole et zones à enjeux environnementaux sont réalisés dans ce cadre.

## Des zones humides présentes dans les vallées

Les zones humides couvrent 6 % du territoire, soit 5 200 ha. Elles abritent une faune et une flore spécifique et fragile.

Des études ont été réalisées sur plusieurs zones humides, mais elles n'ont pas été systématisées en raison de leur coût. Ces espaces sont aussi concernés par des MAE. Un Plan de gestion concerté avec les agriculteurs a aussi été mis en place sur la zone des tourbières de l'Herretang. Malgré cette démarche, les pratiques évoluent difficilement.

## Des milieux naturels remarquables reconnus par des zonages de protection et d'inventaire

Au total, plus de 72 % du territoire est couvert par des zones de protection ou d'inventaire (voir carte ci-contre).

Le Parc est acteur de ces espaces, il est ainsi gestionnaire de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et animateur des 3 sites Natura 2000 isérois. Il participe globalement à la connaissance et la préservation de ces espaces par la production d'études et d'inventaires.

## Une richesse floristique et faunistique

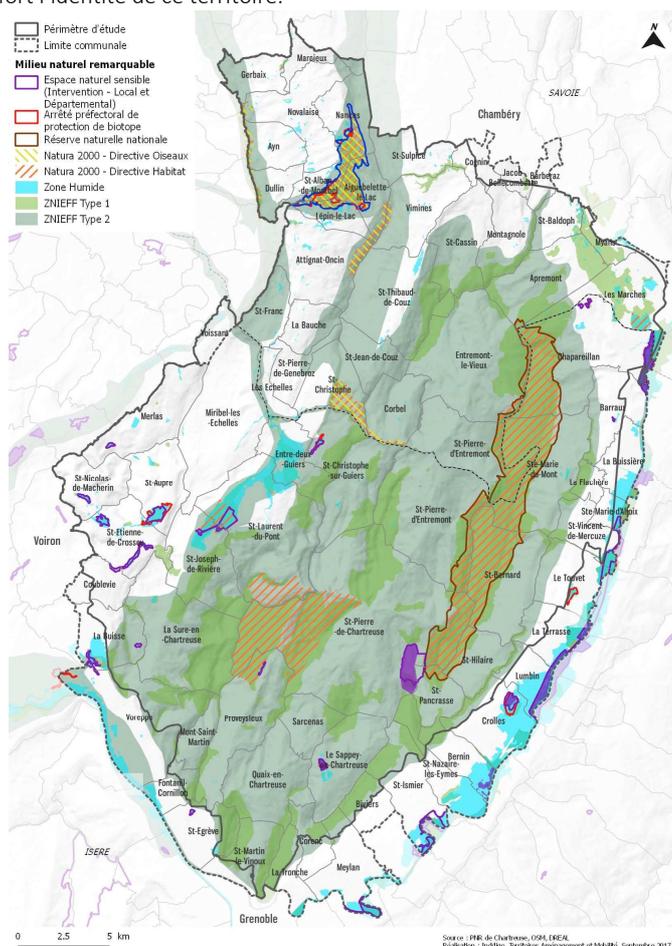
Cette diversité de milieux accueille plus de 1800 espèces floristiques et une faune emblématique, spécifique à chaque milieu.

Le Parc a conduit beaucoup d'études et d'inventaires qu'il capitalise aujourd'hui dans une stratégie biodiversité (en cours d'élaboration) visant à définir les espèces et sites d'action prioritaire. Le Parc cherche à associer les acteurs du territoire au travers d'opérations phares, telles : la réintroduction du bouquetin des Alpes, la mise en place de zones de quiétude pour le tétras-lyre, le suivi du loup.

## Une fonctionnalité écologique à préserver

La préservation des réservoirs biologiques et des corridors écologiques sur le territoire est essentielle au maintien de ce patrimoine vivant. Si les continuités écologiques sont préservées à l'intérieur du massif, des ruptures sont constatées sur ses périphéries.

Le Parc s'est engagé dans l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue déclinée selon 7 milieux, afin de comprendre le fonctionnement biologique de son territoire et de mettre en œuvre les mesures de préservation/restauration nécessaires (travail en cours).



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dialogue et une coopération de qualité avec les acteurs du territoire (agriculture, tourisme, forêt principalement)</li> <li>• Une amélioration de la connaissance et de la préservation/restauration de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien de pratiques nuisibles à l'environnement du fait de mesures pas toujours appliquées</li> <li>• Des difficultés à suivre sur le temps long les études ou inventaires engagés et à valoriser les connaissances acquises</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partage et l'opérationnalité de la Trame Verte et Bleue avec la mise en place des mesures de préservation ou de remise en état nécessaires.</li> <li>• La valorisation des connaissances acquises et l'amélioration des connaissances sur les secteurs, espèces et habitats les moins connus.</li> <li>• La mobilisation approfondie des acteurs du territoire pour le développement de pratiques environnementales vertueuses.</li> </ul>	

# Une bonne qualité globale de l'eau

L'eau représente un bien commun et un enjeu fort pour le territoire. Ressource à la fois abondante et fragile, sa préservation est une nécessité tant pour le maintien de la biodiversité du territoire que pour l'alimentation en eau potable de territoires qui débordent du périmètre du PNR.

## Une ressource bien présente mais fragile

Le réseau hydrographique est important et complexe, composé de 10 bassins versants, de zones humides dans les vallées et du lac d'Aiguebelette, 3<sup>ème</sup> plus grand lac naturel métropolitain. La ressource est sensible à la sécheresse du fait d'un réseau karstique qui stocke peu l'eau. La qualité écologique des cours d'eau est bonne, mais ponctuellement dégradée, voire médiocre sur des communes du piémont Nord du fait de rejets urbains, industriels ou issus de l'élevage (voir carte ci-contre).

Le Parc travaille à une meilleure connaissance partagée de la ressource. Après un cycle d'animations autour de l'eau en 2010, il a créé, avec le Syndicat Interdépartemental du Guiers et de ses Affluents, l'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse, alimenté par des ateliers avec les Amis du Parc et le laboratoire Edytem et impliquant la population.

Le Parc accompagne les professionnels : plan de gestion hydraulique concerté de l'Herretang avec les agriculteurs, accompagnement des schémas de conciliation de la neige de culture des stations du massif.

Le Parc est aussi engagé dans une démarche de labellisation « Rivières Sauvages » pour le Guiers Mort afin de reconnaître la qualité de cette rivière et d'en améliorer la protection.

## Une eau potable abondante et de bonne qualité

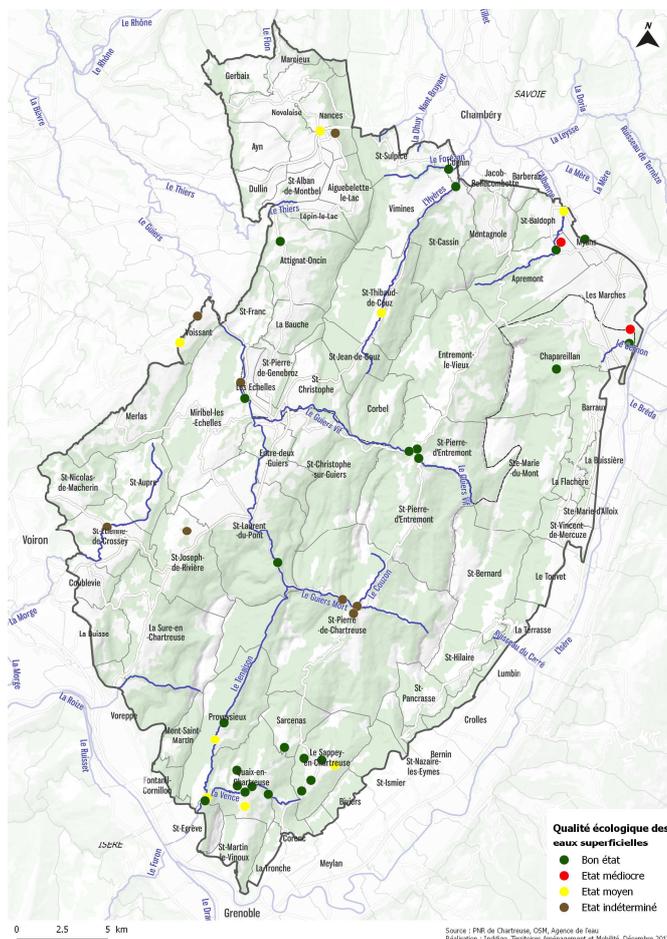
La ressource en eau potable est abondante et de bonne qualité. Le périmètre actuel du PNR compte 274 captages, la moitié située en forêt, qui joue un rôle notable dans la préservation de la ressource. Les captages en milieu karstique subissent des pollutions ponctuelles et des petites communes n'ont pas encore mis en place de périmètre de protection de leurs captages. Le massif jouant un rôle de château d'eau pour un vaste territoire, il est de sa responsabilité de préserver la qualité de cette eau.

Depuis 2016, en collaboration avec le service des eaux du Grand Chambéry, le Parc mène des opérations de sensibilisation des propriétaires forestiers sur la gestion forestière en zone de captage. Cette action mériterait d'être étendue aux autres territoires.

## Un assainissement qui se structure

La majorité des habitants, hors du massif montagneux, est raccordée à un système d'assainissement collectif. Mais la population des hameaux, dont 1/3 des habitants de Cœur de Chartreuse, sont en assainissement non-collectif, ils sont accompagnés par des Services Publics d'Assainissement Non-Collectifs qui se développent dans les intercommunalités. Le territoire compte 5 stations d'épuration non-conformes.

Le Parc accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs compétences, il a notamment développé en 2013 une application de gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable à l'attention des communes. Il a aussi accompagné les intercommunalités dans la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).



Source : PNR de Chartreuse, OSM, Agence de l'eau  
Réalisation : Indigo, Territoires Aménagement et Mobilité, Décembre 2017

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte mobilisation autour de l'observatoire participatif de l'eau</li> <li>• Une amélioration de la connaissance et des enjeux liés à l'eau qui a permis l'adoption d'une stratégie Parc pour l'eau en Chartreuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2015 une action du Parc moins dynamique marquée par l'absence d'un chargé de mission sur l'eau.</li> <li>• Des efforts à poursuivre sur la protection des captages d'eau potable</li> </ul>
<b>ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une action sur l'eau réajustée au vu des enjeux territoriaux déjà identifiés et intégrant la montée en compétence des EPCI sur la thématique.</li> <li>• Le développement sur tout le territoire du travail engagé avec les acteurs de la forêt pour préserver la qualité de la ressource en eau potable.</li> <li>• L'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau en termes de quantité, de qualité et de fonctionnement des milieux.</li> </ul>	

# Des risques et des nuisances de natures et d'intensités variées

Si le territoire est relativement préservé des risques technologiques et des nuisances causées par l'activité humaine, sa morphologie l'expose à une grande diversité de risques naturels d'intensité variable.

## Des risques technologiques faibles, spécifiques et localisés

Les risques technologiques concernent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de type scieries, vinification, fabrication de produits métalliques et déchetteries. Le risque lié au transport de matières dangereuses est faible et limité à quelques routes en périphérie du territoire et 3 canalisations.

## Des risques naturels nombreux et variés

La majorité du territoire est couverte par des Plans de Prévention des Risques Naturels. L'ensemble du territoire est soumis à des risques de mouvements de terrain diversifiés (cf. carte ci-contre). Le risque inondation concerne surtout les communes périphériques de vallée. Le risque incendie de forêts, encore limité, pourrait se renforcer sous les effets du changement climatique. Le risque d'avalanche est localisé et concerne des secteurs inhabités. Situé en zone de sismicité moyenne, le territoire est soumis à des règles de constructions parasismiques.

Suite au dernier éboulement du Granier en 2016, la Réserve Naturelle a été mobilisée sur la gestion des impacts sur les milieux naturels et le tissu socio-économique. Un observatoire participatif gravitaire du Mont Granier a également été mis en place, avec le laboratoire EDYTEM, afin d'anticiper les risques à venir.

## Un territoire relativement préservé des nuisances sonores et lumineuses

Le territoire est préservé des nuisances sonores, qui sont principalement liées à la circulation automobiles et localisés essentiellement sur 4 axes. Le territoire est plus impacté par la pollution lumineuse surtout produite par les agglomérations périphériques et mais aussi par le secteur de St-Laurent-du-Pont.

Le Parc s'est intéressé récemment à la pollution lumineuse en lien avec les économies d'énergie, permettant la création d'un fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public et d'engager des ateliers de sensibilisation des élus.

## Une vigilance à maintenir sur les carrières

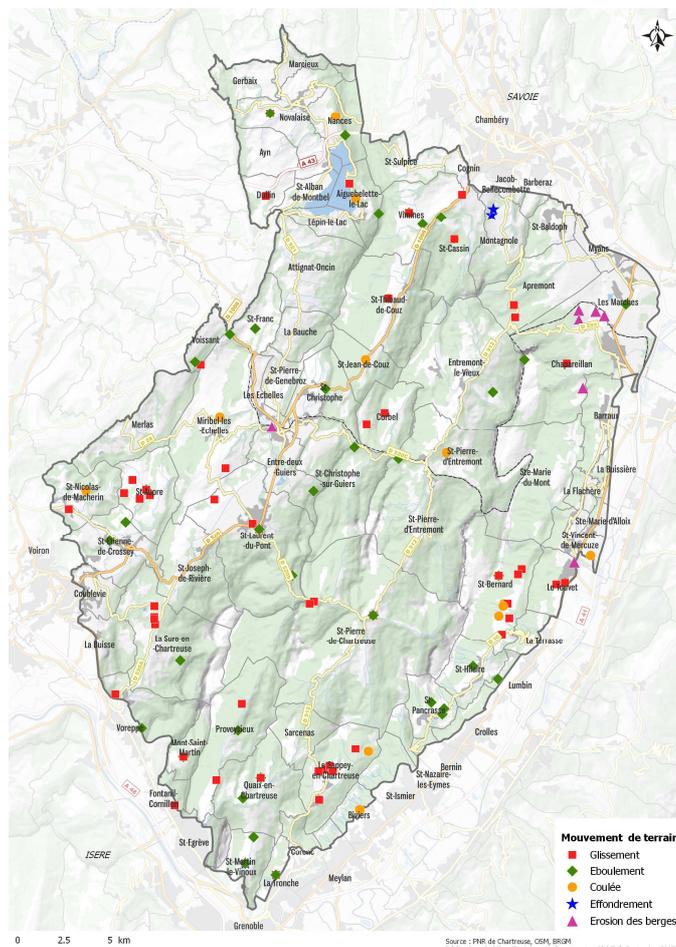
Le territoire compte 8 carrières en exploitation, nécessitant une vigilance sur les nuisances liées à l'extraction et au transport des matériaux, ainsi que sur la remise en état de ces sites.

Le Parc a mené des actions importantes sur les carrières, en partenariat avec l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) au cours des années 2000-2007, ce qui a permis d'encadrer davantage les carrières du territoire. Capitalisant sur ces résultats, le Parc a fortement réduit son action après 2008, il n'a pas non plus avancé sur l'enjeu du recyclage des déchets du BTP afin d'économiser la ressource, objectif pourtant inscrit dans la Charte.

## Une gestion des déchets efficiente avec des potentiels d'amélioration

La gestion des déchets est bien structurée au niveau intercommunal, la collecte sélective est ainsi organisée en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire. 3 syndicats mixtes se partagent le traitement des déchets avec des équipements situés en dehors du territoire. Le potentiel reste à développer en matière de recyclage et de réemploi des déchets du BTP, qui représente un gisement important non valorisé.

Le Parc a accompagné, à la demande des collectivités la mise en place d'actions mutualisées sur le compostage domestique. Il a par ailleurs élaboré, en 2009, une stratégie territoriale pour l'élimination des décharges et remblais sauvages, les 47 sites inventoriés à cette occasion font successivement l'objet d'opérations de ramassage par le Collectif Chartreuse Propre.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une appréhension nouvelle de la problématique des pollutions lumineuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une action qui n'a pas avancé sur le recyclage des matériaux du BTP, bien qu'inscrite dans la Charte</li> </ul>
<b>ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'anticipation des impacts du changement climatique sur les risques et nuisances</li> <li>• La vigilance sur les carrières du territoire et veiller à la bonne remise en état des sites après exploitation.</li> <li>• L'économie des ressources et une gestion des déchets efficiente</li> </ul>	

# Un territoire vulnérable au changement climatique et dépendant des énergies fossiles

Les thématiques climatiques et énergétiques sont sources d'enjeux multiples et forts pour le territoire. Le Parc s'intéresse à ces enjeux, de mieux en mieux connus et compris et a engagé de premières actions au cours de la mise en œuvre de la Charte actuelle.

## Un climat en évolution et un territoire vulnérable

La température moyenne annuelle pourrait augmenter de 2 à 3°C d'ici 2080, impactant les milieux naturels et les activités humaines : raréfaction de la ressource en eau, augmentation des risques naturels, dégradation de la qualité de l'air, manque d'enneigement des domaines skiables, déficit hydrique et développement d'espèces invasives impactant l'agriculture et la sylviculture...

Le Parc cherche à mieux comprendre certains effets du changement climatique sur son territoire, en participant au programme Alpes sentinelles avec d'autres PNR et Parcs Nationaux de l'arc alpin, l'objectif est d'étudier et d'anticiper les effets du changement climatique sur les alpages et les activités pastorales. Il consacre également une attention particulière à la filière touristique au travers de sa stratégie tourisme des 4 saisons et de la diversification des activités de pleine nature offertes (cf. fiche tourisme ci-après).

## Des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques supérieures aux moyennes régionales

Les consommations énergétiques du territoire, marquées par une forte dépendance aux énergies fossiles, sont caractéristiques des territoires ruraux. Le 1<sup>er</sup> poste de consommation énergétique et d'émissions de GES est ainsi le transport routier et principalement le transport de personne, le 2<sup>ème</sup> poste de consommation est le résidentiel, s'expliquant principalement par le chauffage (72 % des consommations de ce poste). La facture énergétique du territoire, de 400 millions d'€ aujourd'hui, pourrait s'élever à 700 millions d'€ en 2040, plaçant une partie des ménages en situation de vulnérabilité énergétique, du fait de la hausse du prix des énergies fossiles.

Le Parc monte en puissance sur les thématiques énergétiques depuis 2016 mais est encore peu opérationnel. Il est ainsi lauréat Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec le Pays Voironnais et Cœur de Chartreuse, permettant de réaliser un diagnostic énergétique territorial et de mettre en place le premier fond pour la rénovation des bâtiments publics ou de l'éclairage public. Le Parc développe également, en lien avec les territoires voisins, des actions sur la mobilité (cf. fiche mobilité ci-après).

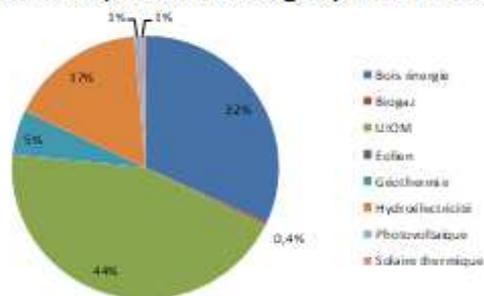
## Un potentiel de production d'énergies renouvelables (ENR) à développer

La production d'ENR couvre 14 % des consommations du territoire.

La principale source de production d'ENR est l'incinérateur de La Tronche. Le bois énergie est bien présent dans la production de chauffage collective ou individuelle. Enfin, l'hydroélectricité représente 69 % de la production électrique renouvelable du territoire. La production d'autres ENR reste anecdotique, offrant une marge de progression importante.

Au vu de l'importance de la ressource, le Parc a soutenu le développement du bois-énergie, avec l'accompagnement d'investissements pour structurer l'approvisionnement. Son action se poursuit au travers de sa participation à la Stratégie forestière inter-TEPOS (2015-2020). Afin de diversifier ce mix énergétique, le Parc a engagé des participations financières dans 4 centrales villageoises photovoltaïques, il accompagne également le développement de microcentrales sur les captages d'eau potable non impactantes au niveau environnemental. Ces actions restent marginales et l'éolien inexistant faute de positionnement sur le développement ou non de cette énergie.

Répartition de la production énergétique du territoire - 2015



## Des populations exposées à la dégradation de la qualité de l'air

De multiples paramètres impactent la qualité d'air, exposant une partie de la population à des dépassements de seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé. Le chauffage au bois peu performant dans le secteur résidentiel est source de pollution aux particules fines, impactant 32 % de la population. Le secteur du transport est émetteurs d'oxydes d'azotes se concentrant le long des axes routiers, impactant 1% de la population. Enfin l'ozone, polluant secondaire, touche les zones rurales ensoleillées, 19 % de la population y est exposée.

Le Parc n'a pas mené d'opération spécifique visant à améliorer la qualité de l'air, bien que ses actions sur le bois-énergie ou encore la mobilité aient un impact positif sur cette donnée.

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique contractuelle qui se développe sur l'énergie : TEPOS, TEPCV et volet énergétique du nouveau Leader, qui a permis le recrutement d'une chargée de mission énergie et mobilité en 2017</li> <li>• Le développement de synergies avec les territoires voisins notamment via la démarche inter-TEPOS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un contexte climatique et énergétique source de vulnérabilités multiples pour le territoire et sa population</li> <li>• Des réticences aux développements de certaines ENR sur le territoire (éolien, hydroélectricité, méthanisation)</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure connaissance du changement climatique et de ses effets sur le territoire et développer les actions d'atténuation ou d'adaptation afin d'en limiter les impacts environnementaux et socio-économiques.</li> <li>• Le développement des actions sur l'énergie afin de tendre vers l'ambition d'un territoire à énergie positive.</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables en prenant en compte le potentiel mais aussi les enjeux environnementaux</li> </ul>	

# Des paysages variés et réputés, participant à l'identité du territoire

À l'image de son environnement, les paysages de Chartreuse sont variés et se donnent à voir depuis l'intérieur, comme depuis l'extérieur du territoire. Cette visibilité des paysages remarquables participe à leur reconnaissance et forge l'image du territoire. Le maintien de ces paysages est donc essentiel à l'identité de la Chartreuse et à la qualité du cadre de vie.

## Des paysages inscrits dans l'imaginaire collectif

Les paysages de Chartreuse font l'objet de représentations iconiques et iconographiques anciennes qui ont construit la renommée du massif depuis des siècles. Cette connaissance et cette valorisation du territoire au travers de ses paysages est un atout fort à préserver.

Souhaitant valoriser un paysage qui se donne à voir, le Parc a réalisé, avec de nombreux partenaires, une étude sur la maîtrise et l'amélioration de la qualité paysagère des cols et gorges de Chartreuse (2012-2014). Cette étude a été suivie de réalisations opérationnelles, tels les travaux d'aménagement au col du Granier par la commune d'Apremont (2014-2018).

Le Parc souhaite aujourd'hui valoriser les paysages en tant qu'élément fédérateur et support d'un projet de territoire au travers de la démarche Plan de paysage initiée en 2017.

## Trois ensembles paysagers découpés en 15 unités paysagères

La variété des paysages de Chartreuse peut être approchée au travers du découpage présenté sur la carte ci-contre. Il se fonde sur les caractéristiques physiques de ces espaces ainsi que sur les dynamiques et évolutions à l'œuvre. Cette approche met en avant le caractère vivant des paysages chartrousiens et la nécessité d'outils pour suivre ces évolutions.

Les grands ensembles paysagers ont été identifiés dans le Plan du Parc au travers de la carte des enjeux et de la stratégie pour les patrimoines et les paysages. Ces enjeux identifiés ont ainsi pu être pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU). Les unités paysagères ont ensuite été caractérisées grâce à un travail du Parc conduit en 2014, elles sont aujourd'hui reprises dans le Plan de paysage.

Cependant le Parc n'a pas atteint les objectifs qu'il s'était fixé dans sa Charte concernant l'amélioration de la connaissance générale des paysages, faute de chargé de mission urbanisme et paysage depuis 2013, l'observatoire de l'évolution des paysages n'a ainsi pas encore vu le jour.

L'action sur les paysages est aujourd'hui redynamisée par l'élaboration du Plan de paysage, actuellement au stade du diagnostic.

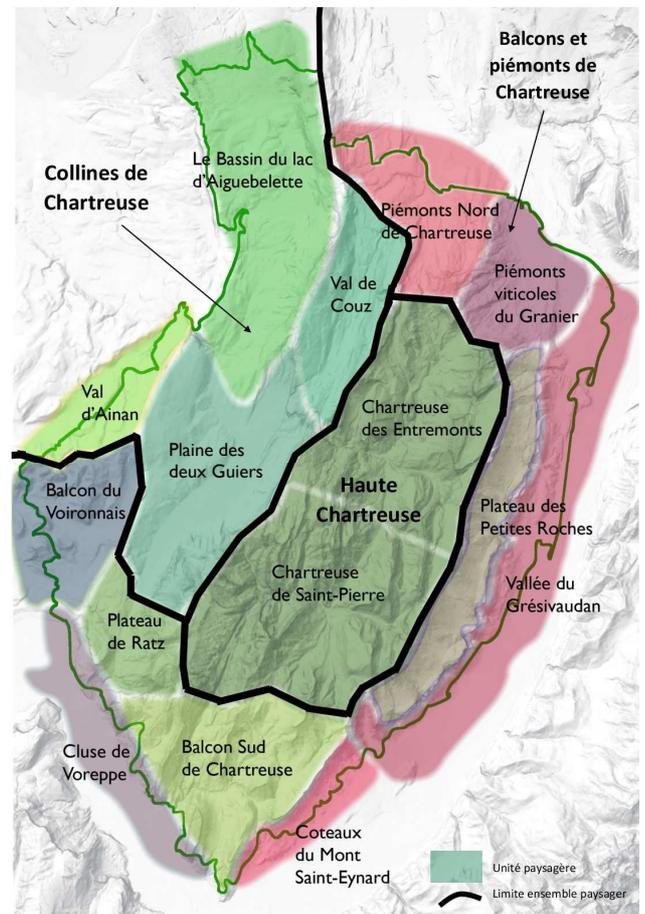
## Des enjeux paysagers interpellant les structures paysagères, les infrastructures, les activités, l'urbanisme et les formes d'habitat

Le maintien de ces structures paysagères spécifiques fait face à de multiples enjeux : maintien de l'ouverture des espaces par les activités agricoles et sylvicoles, maîtrise de la fréquentation des espaces, compatibilité des aménagements et de l'urbanisme...

Le Parc sensibilise des élus sur les problématiques paysagères via des guides méthodologiques pratiques *Ménage dans le paysage – des outils pour traiter les points noirs paysagers en Chartreuse* et des formations. Le Parc délivre également des conseils et un accompagnement opérationnel à la demande des collectivités et des particuliers.

Le Parc a également mobilisé les agriculteurs dans la gestion de l'espace et de la préservation des paysages au travers de leur activité. Cette mobilisation a été possible grâce au soutien financier offert par les Plans Pastoraux Territoriaux et les Mesures Agro-Environnementales. L'évolution des pratiques des agriculteurs en faveur de la gestion des espaces n'est pas toujours évidente. De telles collaborations mériteraient de se développer également avec les acteurs de la filière forêt-bois, qui participent également à la valorisation de vastes espaces du territoire.

Le Plan de paysage permettra d'approfondir les enjeux spécifiques à chaque entité paysagère, pour envisager une action pertinente.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un grand paysage remarquable qui se donne facilement à voir</li> <li>• Un Parc reconnu sur les problématiques paysagères et l'engagement d'un nouveau Plan de paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages qui subissent de multiples pressions (urbanisation des coteaux, enrichissement, agrandissement des parcelles agricoles...)</li> <li>• Des outils en faveur du paysage qui tardent à se mettre en place</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi de l'évolution des paysages grâce au développement d'outils appropriés.</li> <li>• La préservation de l'identité du territoire au travers de principes d'aménagement qui protègent et mettent en valeur le paysage.</li> <li>• La poursuite de l'accompagnement des acteurs dans la prise en compte des enjeux paysagers et la gestion de l'espace.</li> </ul>	

# Aménagement et urbanisme : un territoire attractif

La présence des agglomérations aux portes du territoire a renforcé l'attractivité résidentielle de la Chartreuse, conduisant à une périurbanisation de l'espace et des consommations foncières significatives. Conscient de ces enjeux, le Parc a accompagné les collectivités vers une meilleure maîtrise de leur urbanisation.

## Une meilleure prise en compte des enjeux d'aménagement et d'urbanisme

L'attractivité résidentielle de la Chartreuse a conduit à des consommations foncières importantes au cours des années 2000. A titre d'exemple la consommation foncière sur la CC Cœur de Chartreuse est estimée à 22 ha/an entre 2001 et 2013. Cette urbanisation s'est faite au détriment des paysages et d'une banalisation des formes architecturales et urbaines.

Les collectivités et le Parc ont pris conscience des risques induits par ce type d'urbanisation. Le Parc a ainsi promu le développement de formes architecturales et urbaines limitant la consommation foncière et favorisant une meilleure intégration paysagère, une priorisation du développement urbain, le développement d'une politique foncière active. Il a mis à disposition des collectivités et du grand public de nombreux outils d'information et de sensibilisation : guides méthodologiques, sites internet, formations et projets pédagogiques.

Il accompagne également en ingénierie ou financièrement de nombreuses opérations d'aménagement, telles que la restructuration de centres bourgs, l'écoquartier de St-Laurent-du-Pont, des programmations de logements...

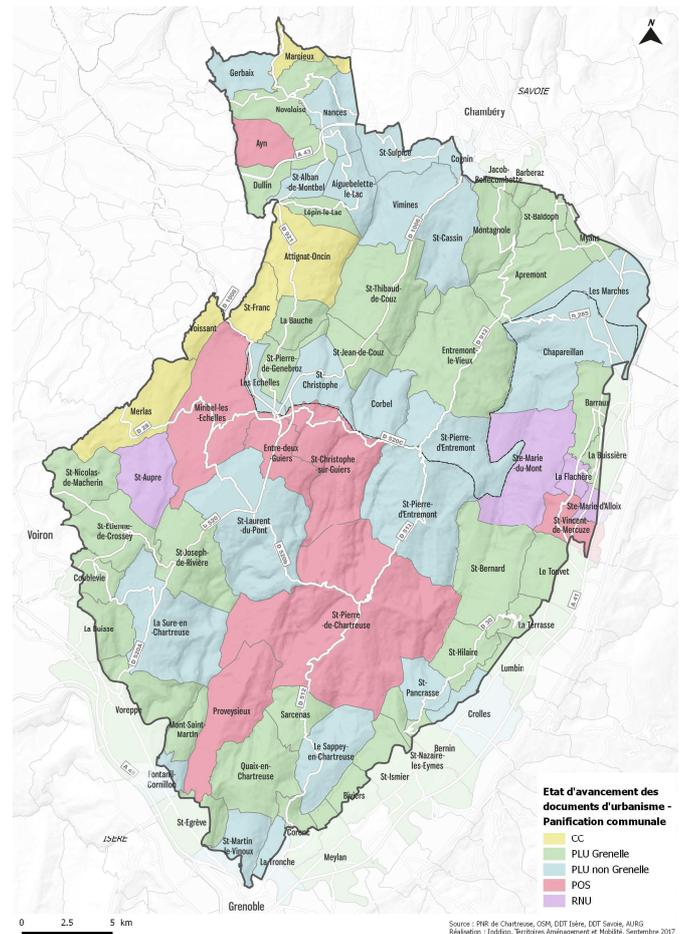
Des orientations d'aménagement adaptées ont été intégrées aux documents d'urbanisme notamment ruraux, favorisant le confortement des centre-bourgs et des hameaux les mieux desservis par les réseaux.

## Une couverture quasi complète par des documents d'urbanisme

Le territoire est bien couvert par les documents d'urbanisme, permettant de mieux planifier l'urbanisation à venir. Il est intégralement couvert par 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant SCOT. Au niveau communal, seules 4 communes n'ont pas établi de document d'urbanisme (voir carte ci-contre).

Le Parc accompagne les démarches de planification de diverses manières et a édité un guide de référence en 2008 : *Réaliser un Plan Local d'urbanisme dans le Parc de Chartreuse*. En tant que personne publique associée, il formule des avis lors de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme. Le Plan du Parc est mobilisé pour formaliser ces avis, il joue le rôle de document d'urbanisme supérieur grâce à une cartographie détaillée. Ces avis ont, entre-autre, permis de rebasculer près de 428 ha de zone urbanisable en zone agricole ou naturelle lors des révisions de PLU entre 2011 et 2013.

Le Parc a également été sollicité pour accompagner l'élaboration de certains documents d'urbanisme de manière plus spécifique, comme le PLUI de la CC Cœur de Chartreuse avec la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le foncier agricole.



Source : PNR de Chartreuse, SCOT Savoie, CCOT Savoie, CCOT Savoie, MURJ. Réalisation : Endégo, Territoires Aménagement et Mobilité, Septembre 2017

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accompagnement fort (opérationnel, formations, conseils) des collectivités par le Parc et ses partenaires institutionnels</li> <li>• Un travail sur la limitation des consommations foncières et les formes urbaines qui porte ses fruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accompagnement du Parc plus limité depuis 2013 et l'absence d'un chargé de mission urbanisme (arrêt des financements du poste)</li> <li>• Une pression foncière toujours forte et des consommations importantes</li> </ul>
<b>ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une Charte qui identifie clairement les dispositions pertinentes à retranscrire dans les SCOT.</li> <li>• La bonne prise en compte des spécificités et des enjeux de ce territoire rural et montagnard dans ces documents dans les nouveaux PLUI.</li> <li>• Le développement d'une culture de l'urbanisme économe en foncier, favorisant des formes architecturales et urbaines qualitatives et adaptées à leur environnement et intégrant des enjeux émergents tels que la transition énergétique.</li> </ul>	

# Un patrimoine culturel riche et diversifié

Fruit d'une présence humaine de plusieurs millénaires, la Chartreuse possède une histoire et une identité singulières qui s'inscrivent dans un patrimoine matériel riche et une vie culturelle s'exprimant au travers de savoir-faire vivants et de manifestations nombreuses et variées.

## Un territoire qui porte les traces d'une histoire riche

🔍 L'histoire de la Chartreuse se laisse approcher sur le territoire par un patrimoine abondant et diversifié : un patrimoine archéologique âgé de 50 000 ans, l'empreinte des communautés religieuses, les marques de la frontière Dauphiné-Savoie, ainsi qu'un patrimoine bâti reflet de l'histoire rurale et industrielle. Cette richesse patrimoniale est notamment rendue visible par les 16 sites et 38 monuments historiques classés ou inscrits.

👉 Le Parc a conduit un inventaire relativement exhaustif du patrimoine local sur 51 communes de son périmètre. Cet inventaire a été valorisé auprès du grand public par de nombreux supports, animations et projets pédagogiques. La connaissance acquise a permis d'engager des travaux de valorisation de plusieurs bâtiments, mais le Parc n'a pas concrétisé son ambition de développer des chantiers démonstratifs impliquant la population.

## Un patrimoine culturel immatériel emprunt des savoir-faire et de la vie locale

🔍 La Chartreuse est riche de savoir-faire qui se sont développés en lien avec les ressources locales : la distillerie développée par les Chartreux dès le XI<sup>e</sup> siècle, un savoir-faire reconnu en matière de charpente, une production agricole et viticole reconnue par plusieurs IGP et AOC...

👉 Le Parc met en valeur ces savoir-faire de manière touristique et économique au travers du réseau de la Route des Savoir-Faire et des sites culturels, qu'il a initié en 1999. L'animation du réseau a été reprise par Chartreuse tourisme en 2014, l'investissement est grand pour maintenir les adhérents mobilisés (leur nombre a tendance à diminuer).

## Une diversité de manifestations et festivals

🔍 Le territoire se caractérise par une vie festive très riche et diversifiée, accueillant aussi bien des festivités locales bien présentes sur l'ensemble du territoire, que des événements d'ampleur de rayonnement régional voire international telle que la Coupe Icare, plus grande manifestation de vol libre au monde.

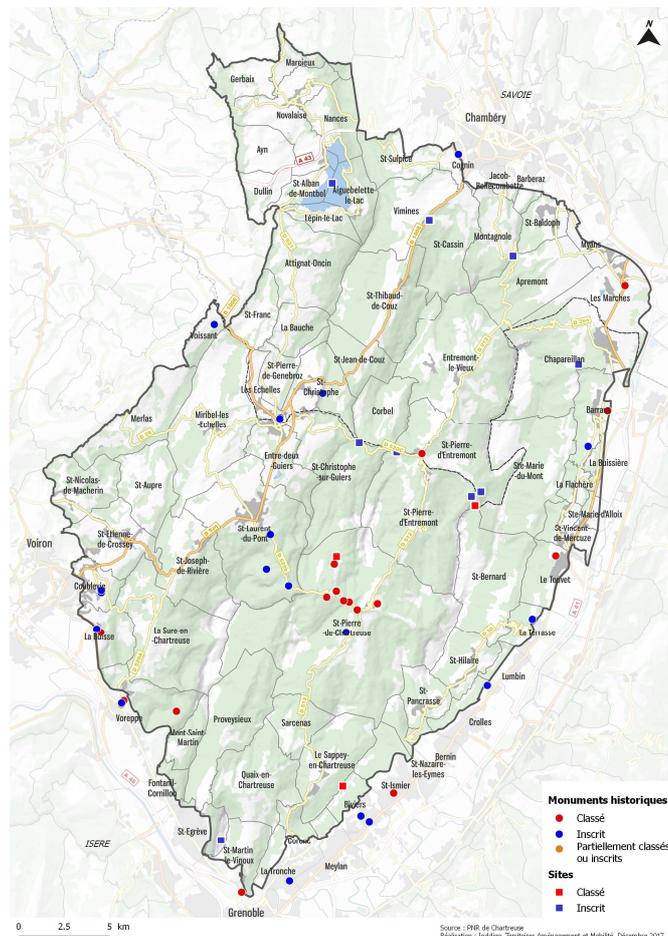
👉 Le Parc conduit sur son propre budget une politique de soutien aux manifestations locales avec le partage d'une enveloppe annuelle de 24 000 €, ces financements sont complétés par des fonds issus du programme Leader ou du Contrat de Parc.

## Des équipements et pratiques culturelles diversifiés

🔍 En matière d'équipements culturels, le territoire se structure entre logique périurbaine sous l'influence des agglomérations possédant des équipements structurants et logique rurale au cœur du massif avec des équipements plus diffus et polyvalents, ainsi qu'une vie associative riche.

👉 Le Parc soutient le dynamisme associatif et culturel du cœur du massif, qui joue un rôle essentiel pour la vie sociale locale. A l'image des manifestations plusieurs associations ont bénéficiés de financements publics ponctuels ou récurrents grâce à l'accompagnement du Parc, permettant le développement d'une salle de spectacle, d'une programmation théâtrale, de plusieurs résidences d'artistes...

Le Parc a également accompagné le développement d'un espace multi-activités en Bois de Chartreuse exemplaire à Saint-Pierre d'Entremont en concertation avec la population, permettant d'accueillir l'ensemble des activités culturelles et sportives à destination des jeunes.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inventaire du patrimoine de qualité et bien valorisé</li> <li>• Une vie associative et culturelle dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des difficultés pour faire aboutir politiquement une stratégie culturelle partagée sur le territoire</li> <li>• Une diminution des moyens publics dédiés à la culture</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La poursuite de l'amélioration de la connaissance du patrimoine et de la culture locale, notamment sur les secteurs non encore inventoriés.</li> <li>• Une meilleure valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux en tant que vecteur d'identité et moteur économique et touristique.</li> <li>• La poursuite du soutien aux acteurs culturels qui maintiennent le territoire vivant et rayonnant.</li> </ul>	

# Une population et des services en évolution

Au niveau démographique, le territoire est soumis à des tendances et des enjeux pluriels et contrastés qui questionnent à la fois la manière de répondre à des besoins diversifiés mais également la cohésion sociale sur le territoire.

## Des dynamiques démographiques contrastées

La croissance démographique a été portée par un solde migratoire dynamique depuis les années 1990. Cette dynamique s'essouffle aujourd'hui, mais inégalement sur le territoire, comme le montre la carte ci-contre, où l'on constate aussi que la population se concentre sur les franges du territoire.

La population est plutôt jeune, mais on observe une tendance au vieillissement dans les communes éloignées des agglomérations, entraînant des besoins spécifiques sur le territoire.

Les cadres et professions intellectuelles représentent plus du quart des actifs du territoire, se traduisant par un revenu médian confortable, mais les niveaux de revenus varient entre une périphérie très riche et un cœur de massif nettement plus modeste.

Le Parc a accompagné des communes du cœur de massif à la création de crèches : 2 ont vu le jour à St Pierre de Chartreuse et St Joseph de Rivière ainsi qu'un service innovant de crèche itinérante, le « Ludobus ».

Une réflexion sur le vieillissement de la population a été engagée à partir de 2013, elle a conduit à l'animation d'un réseau gérontologie mettant en synergie les acteurs locaux afin de réaliser des actions concrètes, comme la création en 2013 d'un espace de rencontre intergénérationnel à Entremont le Vieux.

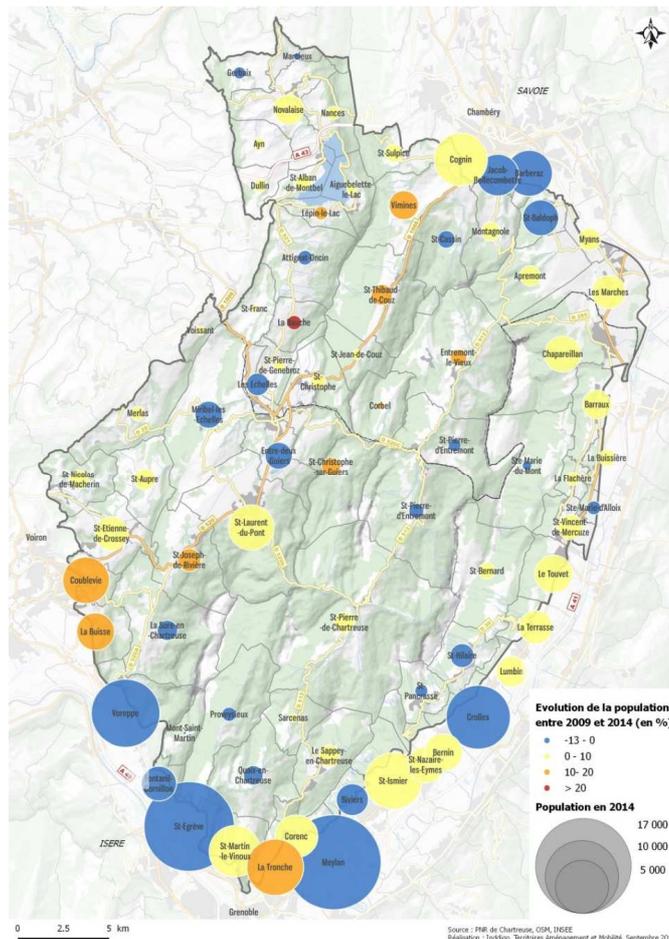
## Une large gamme d'équipements et services accessible sur le territoire ou à proximité

Les équipements et services de la gamme intermédiaire et supérieur se concentrent aux franges du massif : services de santé, équipements sportifs, offre de formation supérieure... Le cœur du massif compte un seul pôle intermédiaire : St-Laurent-du-Pont, qui joue un rôle structurant.

Ainsi tous les équipements et services sont accessibles sur le territoire ou dans les agglomérations voisines. La problématique se pose davantage sur le maintien de services de proximité sur le territoire, avec par exemple 35 communes sans boulangerie.

Le Parc a accompagné le développement de services et d'activités au cœur du territoire tels : une maison de santé pluridisciplinaire portée par la commune des Echelles avec des financements Leader, l'espace multi-activités à St-Pierre-d'Entremont (cf. fiche précédente) des équipements et projets d'animation portés par des associations intercommunales.

Les financements du CDRA ont également permis au Parc d'accompagner 5 projets d'aménagements urbains en cœur de massif, contribuant à renforcer l'attractivité des centres bourgs, au profit de l'activité commerciale, artisanale et de services. Ces entreprises ont également bénéficié d'un accompagnement du Parc dans la durée : réunions d'information sur divers sujets, aide à la structuration d'unions commerciales, organisation... (cf. fiche suivante).



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des financements importants pour des services et équipements structurants, principalement dans les premières années de mise en œuvre de la Charte</li> <li>• Une réflexion sur des services innovants et adaptés aux besoins de ce territoire rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une capacité d'action financière du Parc bien moindre aujourd'hui malgré des besoins toujours importants (vieillesse de la population, arrivée de nouveaux habitants...)</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien du « vivre ensemble » sur le territoire dans un contexte d'hétérogénéité des dynamiques territoriales, d'augmentation de la population et de disparités de revenus.</li> <li>• Le renouvellement des modalités d'intervention sur la problématique des services, en étroite collaboration avec les communes et EPCI.</li> <li>• La possibilité et les moyens pour les habitants de consommer sur place et local.</li> </ul>	

# Un tissu économique et des emplois inégalement répartis sur le territoire

Si le territoire dispose d'un tissu économique qui lui est propre, l'activité économique est aujourd'hui drainée par les périphéries du massif, qui répondent à un fonctionnement très différent, marqué par des logiques urbaines, voire métropolitaines.

## Des déséquilibres économiques sur le territoire

Comme le montre la carte ci-contre les bassins d'emplois se concentrent dans les villes périphériques. Le cœur de massif perd des emplois. Dans son ensemble le territoire compte légèrement plus d'actifs que d'emplois.

80 % des entreprises du territoire relèvent du secteur tertiaire (commerces, services, administration publique, enseignement, santé) qui s'impose sur un secteur industriel ancien et en déclin (-3000 emplois entre 2006 et 2011). Le tissu économique se compose principalement de petites entreprises (85 % ayant moins de 10 salariés).

Le Parc soutient et développe des actions en faveur d'un tissu économique diversifié et innovant. Il a ainsi structuré un club d'entreprises dans la vallée du Guiers, qui concentre le tissu productif, organisé les 1<sup>ers</sup> trophées de l'innovation en Chartreuse 2015 et accompagné les entreprises innovantes : développement du biathlon laser, de la station trail ou du tiers lieu « La Bonne Fabrique » par exemple. La mise en place d'un fonds participatif dédié aux projets en lien avec le développement durable est à l'étude.

Il mène une action quotidienne d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise, servant de relai avec les chambres consulaires éloignées du territoire.

## Une économie présentielle à développer

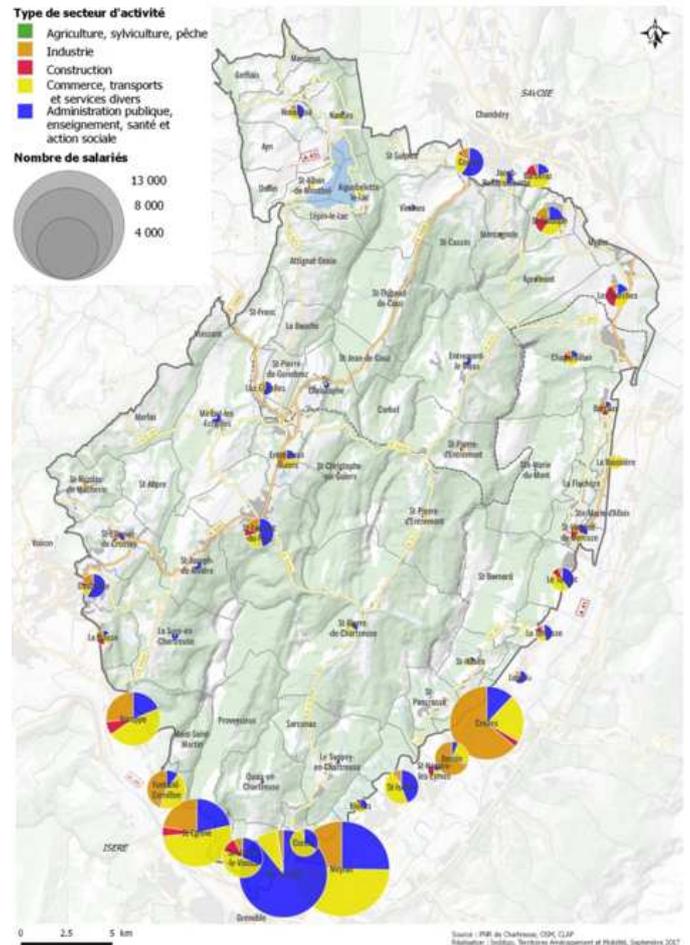
Au regard de son potentiel, le territoire d'étude génère des revenus issus de la consommation plutôt faibles, qui s'explique par un déficit de dépense touristique (à l'exception de la CC du lac d'Aiguebelette). L'enjeu de captation économique par la consommation locale sur le territoire est important, afin de stimuler l'économie présentielle, tel le commerce de proximité qui participe à la vie des territoires et à leur image touristique.

Le Parc a mobilisé avec les EPCI du cœur du massif le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce de l'Etat (2005-2018, sur 25 communes du massif) permettant d'engager de multiples actions : rénovation de l'outil de travail, structuration d'Unions Commerciales et de la Route des Savoir-Faire, mise en place d'animations commerciales et d'outils tels que des Chèques Cadeaux. Le Parc a aussi organisé avec les chambres consulaires des formations sur le territoire à destination des commerçants et artisans.

## Des zones d'activités économiques de qualité hétérogène

Les zones d'activités économiques présentes sur le territoire sont localisées de manière préférentielle le long des axes de circulation. Leur qualité est hétérogène et certaines souffrent de vieillissement ou d'une offre peu compatible avec les attentes des entreprises.

Le Parc a conduit une réflexion, avec des élus du territoire, sur le projet de zone d'activité à Entre Deux Guiers, permettant une relecture du projet au vu des enjeux d'intégration paysagère. Cette action a débouché sur la rédaction d'un guide : *De la zone au quartier d'activités économiques en Chartreuse* (2014), permettant de sensibiliser les élus sur ces thématiques.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique contractuelle forte qui a permis de financer plus de 5,7 M€ d'investissements</li> <li>• Un soutien des initiatives locales (mise en réseau, innovation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une action dépendante des politiques contractuelles et concentrées sur le cœur de massif</li> <li>• Des dynamiques économiques qui restent fragiles en cœur de massif</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La répartition des rôles et des missions attribuées au Parc et aux EPCI suite à la prise de compétence développement économique par les EPCI.</li> <li>• La poursuite du soutien à l'innovation sur le territoire et notamment concernant les nouvelles formes de travail (télétravail, coworking...).</li> <li>• La création de liens et de synergies entre les entreprises de l'ensemble du massif en explorant notamment le concept d'économie circulaire.</li> </ul>	

# Une filière forêt-bois complète mais contrainte

Avec le taux de boisement le plus élevé des massifs isérois et des conditions favorables à une bonne productivité forestière, la Chartreuse accueille une activité sylvicole historique. La filière rencontre cependant des difficultés d'exploitation, nécessitant de se renouveler.

## Des contraintes à l'exploitation nombreuses

La forêt publique est conséquente (23 % de la surface) mais la forêt privée est fortement morcelée (23 000 propriétaires). Le massif forestier est très hétérogène et encaissé, rendant l'accès difficile. La régénération naturelle est menacée par des déséquilibres sylvo-cynégétiques localisés.

Le Parc a accompagné la création de 2 Associations Syndicales Autorisées (un 3<sup>ème</sup> projet n'a pas abouti) pour regrouper les propriétaires forestiers, il a aussi conduit une animation sur les biens vacants sans maître pour les collectivités et une bourse foncière.

Le Parc s'est investi dans la création de dessertes collectives intégrant les enjeux paysagers et environnementaux (50 km de dessertes créés). L'exploitation par câble a aussi été testée mais ne s'est pas développée.

Afin de limiter l'impact de la faune sur la forêt, le Parc participe à l'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats et anime un groupe de travail « Sylvafaune » visant à limiter l'impact de la faune sur la forêt.

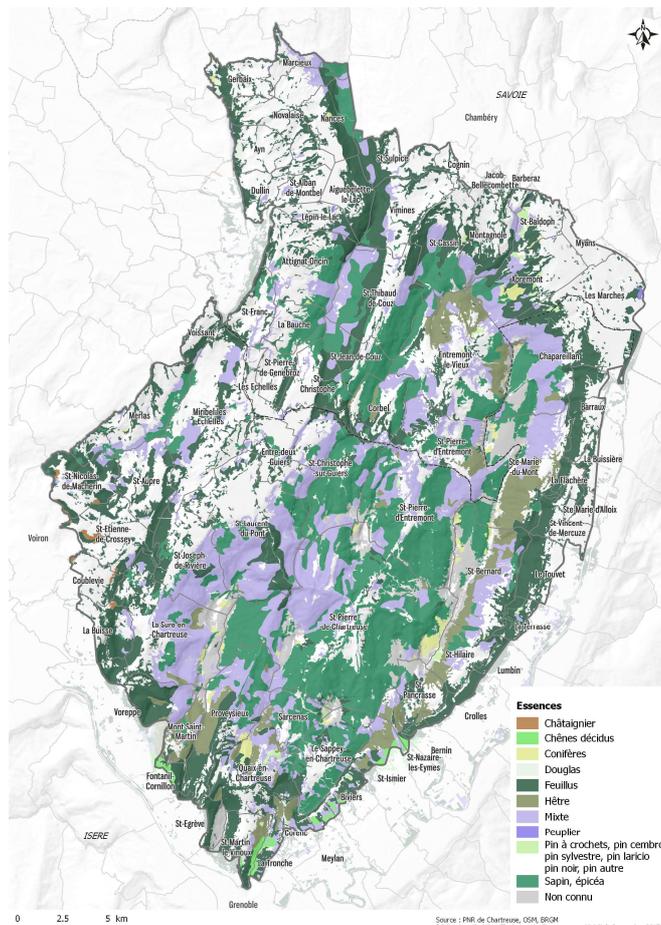
## Un bois d'œuvre reconnu et une montée en puissance du bois-énergie

La filière bois du massif valorise traditionnellement le sapin et l'épicéa en bois massif de construction. Le feuillu, jusqu'alors peu exploité, est de plus en plus valorisé sous forme de bois-énergie pour le territoire et les importants bassins de consommation de proximité.

Le Parc accompagne le comité interprofessionnel du bois de Chartreuse depuis sa création en 2006. Regroupant 400 adhérents de l'ensemble de la filière, il est à l'origine de la marque Bois de Chartreuse qu'il veut faire reconnaître en AOC avec le soutien du Parc.

Le Parc a accompagné la construction de bâtiments en bois de Chartreuse et communique beaucoup autour des bois locaux depuis 2012.

Afin de valoriser la ressource en feuillu au profit du bois-énergie, le Parc s'est inscrit dans plusieurs dispositifs et a soutenu les investissements afin de structurer l'approvisionnement du territoire.



## Une filière complète et en mutation

Le territoire accueille toutes les activités de la filière bois (hormis la papeterie), avec une majorité de petites entités. Le maintien des scieries sur le territoire est un enjeu fort, d'autant qu'elles souffrent d'un réel manque d'attractivité commerciale. Les charpentiers du territoire sont bien équipés et formés aux nouvelles réglementations de la construction et de l'habitat.

Le Parc a accompagné les investissements collectifs d'entreprises visant à moderniser les outils de travail (séchoir collectif, outil de taille numérique). Le Parc reste cependant démuni face aux difficultés rencontrées par les scieries.

## Un massif forestier multifonctionnel situé en contexte périurbain

Située à proximité de grandes agglomérations, la forêt de Chartreuse soulève des attentes sociétales multiples qui demandent de concilier usages économiques, récréatifs et enjeux spécifiques tels que la protection des captages d'eau. Cette « périurbanisation » de la forêt modifie son fonctionnement et nécessite une meilleure connaissance de l'ensemble des acteurs pratiquant la forêt pour éviter les conflits d'usage.

Le Parc a travaillé à la labellisation Forêt d'exception de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse. Obtenu en 2015 ce label a permis d'engager de nombreuses actions avec l'ONF afin de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux et des usages de la forêt : amélioration des écosystèmes forestiers, sensibilisation du public sur les acteurs forestiers, valorisation touristique de la forêt via la mise en place de schéma d'accueil et le développement d'activités touristiques en forêt. Jusqu'alors, les tentatives du Parc pour développer des produits touristiques forêt n'avaient pas abouti. Le dialogue et l'interconnaissance entre usagers de la forêt commencent seulement à se développer.

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une démarche AOC motivante qui dynamise l'ensemble de la filière</li> <li>• Une filière animée par des collectifs avec le soutien fort du PNR</li> <li>• Un label Forêt d'exception® qui renouvelle l'approche de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des entreprises de première transformation en difficulté et difficiles à accompagner</li> <li>• Des enjeux multiples autour de la forêt, parfois difficiles à concilier</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La valorisation de l'AOC Bois de Chartreuse et l'inscription dans la transition énergétique et l'ambition TEPOS.</li> <li>• Le maintien de la qualité de la ressource forestière face aux pressions : déséquilibres sylvo-cynégétiques, changement climatique...</li> <li>• Une meilleure cohabitation des usages en forêt.</li> </ul>	

# Une activité agricole diversifiée mais sous pression

L'agriculture est une activité traditionnellement présente sur le massif et qui imprègne sa marque sur le territoire. Cependant cette activité connaît aujourd'hui des évolutions profondes, sources de contraintes ou de nouvelles opportunités, qui l'oblige à se renouveler.

## Une tendance à la déprise agricole

Le territoire a perdu 56 % de ses exploitations et 15 % de sa surface agricole entre 1988 et 2010. La déprise touche surtout les terres difficiles à exploiter de la Haute Chartreuse, entraînant diminution de l'activité économique, isolement social des agriculteurs, baisse des espaces entretenus conduisant à une fermeture des milieux.

Le Parc a conduit 2 Plans Pastoraux Territoriaux depuis 2010, améliorant les conditions du pastoralisme et la cohésion des acteurs. La contractualisation des Mesures Agro-Environnementales touche aujourd'hui 11 groupements pastoraux et 40 agriculteurs, qui valorisent ainsi 2 700 ha d'alpages et 600 ha de prairies naturelles.

Le Parc engage actuellement des actions agri-culturelles pour créer du lien entre monde rural et urbain et faire connaître le quotidien des agriculteurs.

## Des productions diversifiées et bien valorisées localement

L'élevage, filières viande et lait (mise en valeur par 5 IGP fromagères), est prédominant. La viticulture est très présente sur les piémonts savoyards, bénéficiant de l'AOC vin de Savoie. Le maraîchage encore très peu présent fait l'objet de nombreux projets d'installation. Bénéficiant de la proximité de bassins de population, la transformation et la vente directes impliquent plus de 40 % des agriculteurs.

Le Parc a accompagné le développement des circuits courts, et la valorisation des produits du territoire via le développement de la Marque Parc avec les éleveurs pour la viande et les produits laitiers, le soutien de projets de magasins de producteur et de développement des outils de production et de transformation notamment.

Le Parc s'est également saisi d'enjeux émergents autour des questions alimentaires et de l'approvisionnement local de la restauration collective, en s'engageant avec les territoires voisins dans la mise en œuvre d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale, qui se traduit par de nombreuses expérimentations. Une vigilance mérite d'être apportée également aux filières longues, les plus en difficulté aujourd'hui : le Parc a entamé de premières actions en direction de la filière laitière, mais manque d'opérationnalité.

## Des freins à l'installation

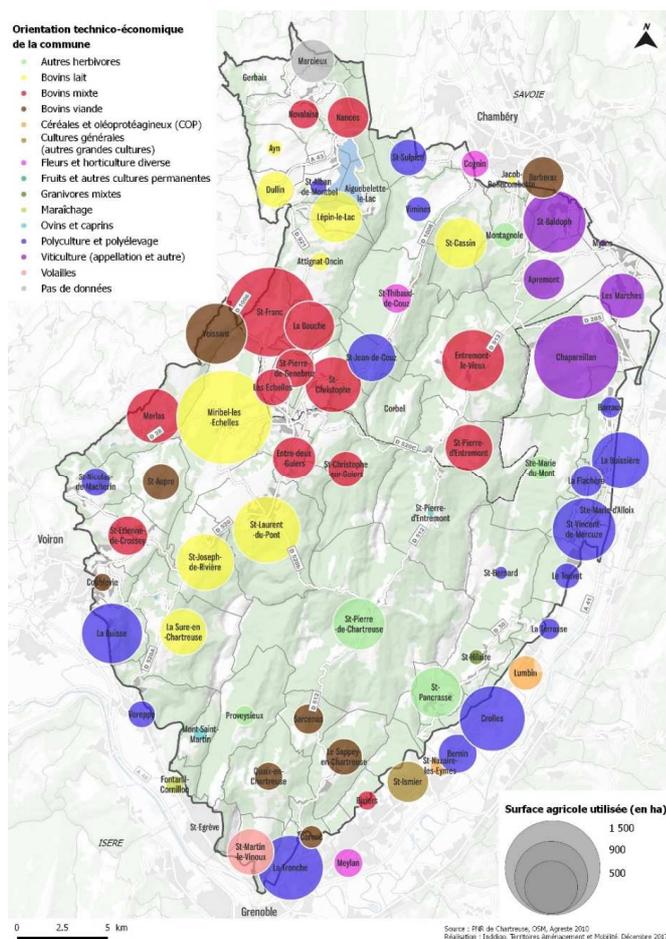
Frein principal, l'accès au foncier, très morcelé entre propriétaires privés, subit des stratégies de rétention foncière, ainsi que la pression à l'urbanisation sur les zones de piémonts. Les porteurs de projets sont aussi confrontés à des investissements importants. Les entreprises collectives, qui se développent depuis 10 ans, sont une solution pour partager ces coûts à l'installation.

Dans ce contexte complexe, le Parc multiplie les actions pour répondre à cet enjeu prégnant qui reste toutefois d'actualité : accompagnement des porteurs de projet avec les points Accueil Installation et Transmission départementaux, veille foncière ou encore création du Groupement Foncier Agricole Mutuel de Chartreuse en 2015, outil inédit dans la région.

## Des collectifs nombreux qui dynamisent l'agriculture sur le territoire

Les collectifs d'agriculteurs sont nombreux et variés : Association des Agriculteurs de Chartreuse (ACC, qui a vu le jour en accompagnement de l'association de préfiguration du PNR en 1992, ouverte à tous les agriculteurs du territoire), coopératives d'utilisation de matériel agricole, sociétés d'intérêt collectif agricole, groupements pastoraux, magasins de producteurs...

Le Parc est un interlocuteur privilégié de l'ensemble de ces structures, dont il a, pour certaines, contribué à la création. Il co-construit ainsi sa politique agricole avec l'AAC, l'animateur de la structure est d'ailleurs le responsable de mission agricole du Parc.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un très bon partenariat entre le Parc et la profession agricole, permettant une véritable co-construction de la politique agricole</li> <li>• Une collaboration avec les territoires voisins permettant d'envisager le développement de filières territoriales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des problématiques foncières et de déprise persistantes malgré l'action du Parc</li> <li>• Une action qui a privilégié les circuits courts aux filières longues, qui subissent pourtant le plus de difficultés</li> <li>• Une réflexion à engager sur le potentiel énergétique de l'agriculture</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La poursuite du développement des filières courtes et territoriales au travers de l'approche alimentaire notamment.</li> <li>• L'accompagnement des filières longues liées à l'élevage qui jouent un rôle essentiel pour le territoire, tant économique, que pour le maintien de ses caractéristiques paysagères.</li> <li>• Une réflexion autour de la préservation de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.</li> </ul>	

# Un territoire touristique

Le patrimoine riche et diversifié du territoire représente autant d'atouts touristiques. Activité économique importante du territoire, la structuration du tourisme connaît des évolutions organisationnelles importantes avec l'attribution de la compétence aux EPCI.

## Un potentiel touristique qui s'appuie sur des atouts multiples

Le capital naturel et patrimonial exceptionnel du territoire est le support d'une diversité d'activités de pleine nature, de loisirs et culturelles. Le territoire compte 7 stations de ski, qui souffrent cependant d'un déficit chronique d'enneigement.

Le Parc conduit une politique de randonnée qui lui permet de mettre en valeur, avec les départements et les EPCI 1300 km de chemin. Cette maîtrise lui a permis d'accompagner le développement de nouvelles activités telles que le trail (faisant de la Chartreuse une destination mondialement reconnue) ou le VTT. Pour faire face au manque d'enneigement des stations, le Parc accompagne le développement d'activités nouvelles (trail sur neige, fat bike...). Le Parc souhaite créer un « living-lab » pour développer les innovations touristiques avec les acteurs.

## Une fréquentation touristique drainée par des sites phares

Sur le périmètre de la Charte actuelle, le Parc accueille 5 millions de visiteurs, pour 29 millions d'€ de recettes annuelles. Le territoire compte plusieurs sites phares qui attirent les visiteurs : base nautique d'Aiguebelette, caves de Chartreuse, funiculaire du Touvet... Les sites naturels attirent aussi de nombreux visiteurs, avec des risques de surfréquentation pour certains sites sensibles.

Le Parc a accompagné le réaménagement et la création de plusieurs sites touristiques, telle que la base nautique River'Alpes des Echelles.

Le Parc mène également de nombreuses actions avec les professionnels du tourisme visant à limiter la pression sur les milieux naturels : démarche Chartreuse en partage pour la bonne gestion des courses de trail, sensibilisation aux enjeux environnementaux des pratiquants du vol libre, de l'escalade, des guides de montagne, mise en place de zones de quiétude hivernale pour le Tétrasy-Lyre avec les accompagnateurs de moyenne montagne et les pratiquants. Malgré tout, les conflits d'usages et les pressions sur les espaces naturels sensibles persistent.

## Une offre d'hébergement touristique déséquilibrée

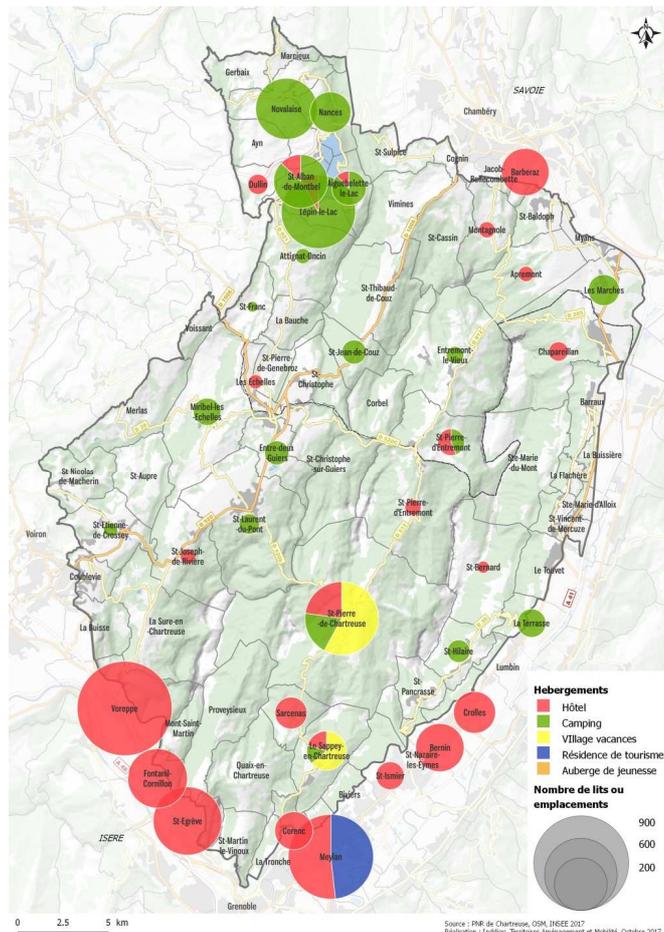
Le territoire compte environ 35 500 lits touristiques mais seulement 13 375 lits marchands, cette capacité d'accueil est faible en comparaison des PNR voisins. L'offre est inégalement répartie et pas assez adaptée à la demande : l'hôtellerie familiale et les centres de vacances sont en déclin, et les gîtes et chambres d'hôtes sous-représentés, l'hôtellerie en plein-air est dans une dynamique positive.

Le Parc accompagne financièrement et techniquement l'amélioration de l'offre d'hébergement (adaptation à la demande, qualité environnementale, accessibilité...). Il soutient également les porteurs projets originaux qui attirent aujourd'hui la clientèle.

## Une stratégie collective à l'échelle de la destination Chartreuse

Avec l'association de développement touristique Chartreuse Tourisme, le territoire bénéficie d'un outil unique de promotion et de commercialisation de la destination Chartreuse. La récente montée en compétence des EPCI et la structuration d'offices du tourisme intercommunaux nécessite de repartager cette stratégie collective.

Le Parc s'est fortement investi dans la définition de la stratégie touristique du massif formalisé dans le Contrat Valléen Destination Chartreuse en 2015. Cette stratégie assume un positionnement autour du tourisme lent et s'accompagne d'un plan d'action jusqu'en 2020. Afin d'assurer visibilité et cohérence à la destination, le Parc doit réussir à fédérer les EPCI, qui sont tentés d'élaborer leur propre stratégie touristique, pour cela il maintient un soutien fort à Chartreuse Tourisme.



👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un potentiel touristique mis en valeur</li> <li>• Une politique contractuelle développée au service du tourisme</li> <li>• Un soutien fort à l'innovation (activités, hébergements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversification touristique inachevée</li> <li>• Un déficit qualitatif en termes de capacités d'accueil toujours présent</li> <li>• Des conflits d'usages et pressions sur l'environnement liés au tourisme</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fédération des acteurs institutionnels et socio-professionnels autour de la stratégie touristique Destination Chartreuse.</li> <li>• La poursuite du soutien au renouvellement d'une offre d'hébergement innovante et identitaire.</li> <li>• Le développement d'une activité touristique en harmonie avec son environnement (impact réduit sur l'environnement et résilience face au changement climatique).</li> </ul>	

# Un territoire fortement dépendant de la voiture

Territoire rural, soumis à l'attraction des agglomérations périphériques, les déplacements sont au cœur des problématiques des habitants de la Chartreuse. La part modale de la voiture y est prépondérante, face à une offre de mobilité morcelée, mais amenée à se développer sous l'impulsion du Parc notamment.

## Des flux de déplacement majoritairement périphériques

Avec 60 % des actifs travaillant à l'extérieur du territoire, les flux de déplacement se concentrent sur les périphéries du Parc. En moyenne les déplacements quotidiens représentent 29 km/personnes, ils sont principalement effectués en voiture, impactant fortement le budget des ménages et le bilan des émissions de gaz à effet de serre. La mobilité entrante liée au tourisme et aux loisirs est également conséquente et la part de la voiture encore importante.

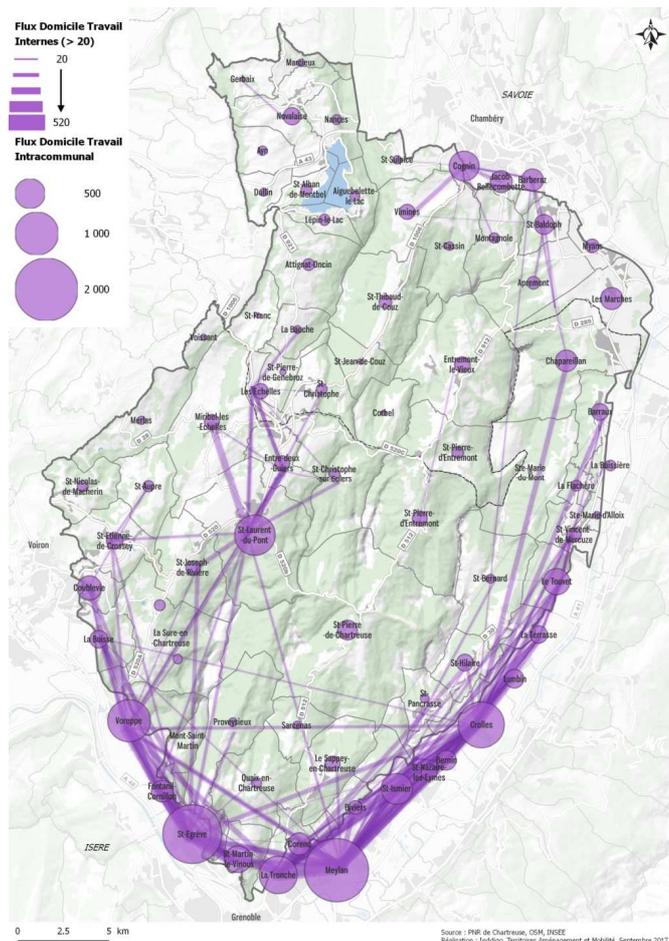
## Un morcellement de l'offre de mobilité

Du fait du relief, mais également de la présence sur le territoire de plusieurs autorités organisatrices des mobilités, l'offre de transports multimodale est peu développée et pas unifiée à l'échelle du massif.

La Charte du PNR affichait l'ambition de réaliser un plan de déplacement rural à l'échelle du massif, mais sans compétence déplacement un tel plan n'a pas vu le jour. Malgré tout, le Parc a conduit plusieurs actions sur la thématique mobilité :

- Etudes sur les problématiques des flux routiers et du stationnement sur des sites naturels à forte fréquentation, étude autour des gares.
- Recherche de solutions innovantes en matière de mobilité en milieu rural : test d'un pool de vélos à assistance électrique, développement d'un réseau d'autostop avec les territoires voisins.

L'action du Parc sur la mobilité est récente, elle s'est renforcée depuis l'arrivée d'une chargée de mission transition énergétique et mobilité en 2017. Les opérations sont encore à développer sur les parkings relais, le covoiturage ou l'autopartage.



## Un développement contraint du numérique et de la téléphonie mobile

Le numérique à très haut débit est actuellement en plein déploiement sur le massif, d'ici 2020 50 % des communes du territoire devraient être équipées de la fibre. Le développement du réseau de téléphonie mobile, globalement bon, se heurte au relief qui impactent certaines communes des fonds de vallée.

Si le Parc n'a pas la main sur le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile, il entend mettre à profit ces nouveaux outils pour renforcer le dynamisme économique du territoire. Il souhaite à l'avenir développer des espaces de coworking et de télétravail, qui permettraient de maintenir les actifs sur le territoire. Dans ce sens, il a déjà apporté un soutien financier important au tiers-lieu « La Bonne Fabrique » au Sappey en Chartreuse, qui propose une multitude d'activités et de services, y compris un espace de coworking et de réunion ouvert à tous.

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une montée en puissance du Parc sur la mobilité durable en coopération avec les EPCI et le déploiement de premières initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une compétence mobilité qui ne relève pas du Parc et qui limite son pouvoir d'action</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des mobilités durables alternatives à la voiture pour les résidents et les touristes au regard des enjeux environnementaux, climatiques, de la qualité de l'air et de la précarité.</li> <li>• Le développement d'une offre de mobilité cohérente sur le territoire et qui réponde aux besoins, en association avec les EPCI et les agglomérations voisines.</li> <li>• Le soutien à l'innovation exploitant les opportunités offertes par le déploiement du très haut débit sur le territoire.</li> </ul>	

# Une organisation territoriale en recomposition

Depuis l'approbation de la Charte en 2008-2019, le paysage institutionnel local a connu d'importantes mutations. La nouvelle donne territoriale qui se met en place redéfinit les rôles de chacun, y compris du Parc, dans l'action publique locale.

## Une extension du périmètre des intercommunalités

Entre 2008 et 2017, le nombre d'EPCI sur le territoire d'étude est passé de 10 à 7, induisant un passage d'une intercommunalité de proximité à des territoires étendus, qui débordent largement du périmètre du Parc. Aujourd'hui, seules 2 communautés de communes rurales possèdent l'intégralité de leur territoire dans le périmètre d'étude. Pour les autres EPCI, le Parc de Chartreuse correspond aux franges de leur territoire. L'enjeu est de parvenir à conserver l'intérêt de ces EPCI pour le territoire de Chartreuse et leur implication au sein de la structure Parc.

Le Parc s'est beaucoup investi dans la constitution de la CC Cœur de Chartreuse afin de conserver la spécificité du cœur de massif.

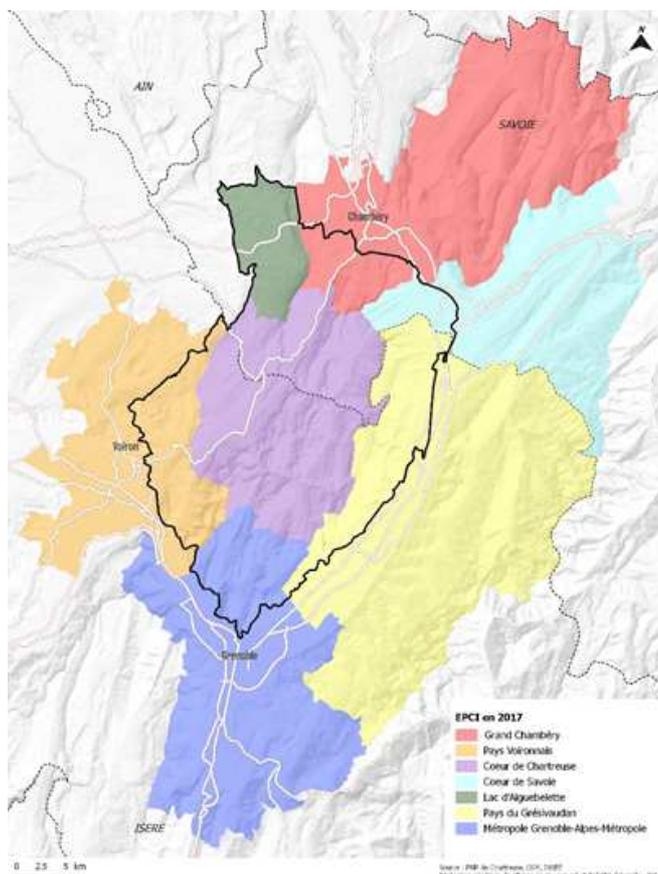
Au-delà, il coopère avec l'ensemble des intercommunalités et implique des partenaires socio-économiques sur des thématiques variées (bois-énergie, agriculture, mobilité...).

## Une redistribution des compétences

Depuis sa création, le Parc a œuvré ou accompagné les collectivités du territoire dans de nombreux domaines. Cependant, avec la montée en compétence des intercommunalités, le rôle du Parc est interrogé sur des thématiques telles que le développement économique, le tourisme ou la gestion des milieux aquatiques. Un nouveau fonctionnement institutionnel est à construire.

Le Parc se substitue encore en partie aux EPCI sur certains sujets, notamment le tourisme, où il maintient un engagement financier fort.

Il accompagne également la montée en compétence des EPCI au travers de réunions d'information ou de mise à disposition d'outils. Il a engagé une action importante de mutualisation des compétences au travers du développement d'un Système d'Information Territorial composé de nombreuses applications au service de l'ensemble des collectivités du territoire.



## Des acteurs nombreux de l'éducation au territoire et au développement durable

L'éducation au territoire fait partie des 5 missions dévolues aux PNR.

Pour assurer cette mission, le Parc a signé une convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble afin de conduire des actions d'éducation au territoire, à l'environnement et au développement durable avec les établissements scolaires du territoire et les villes-portes. Celles-ci prennent la forme de projets pédagogiques co-construits avec le Parc sur des thématiques cohérentes avec sa charte. Ces projets pédagogiques sont également proposés aux Accueils Collectifs de Mineurs en hors-temps scolaire.

En moyenne, chaque année, le Parc finance 140 projets pédagogiques, pour près de 80 000 €, touchant 4 500 enfants et jeunes, en dépit d'une certaine difficulté à mobiliser le corps enseignant.

Pour mettre en place ces projets, le Parc mobilise de nombreux acteurs du territoire (associations, entreprises, exploitants agricoles accompagnateurs en montagne, structures parapubliques...), certains acteurs interviennent tous les ans et sont devenus de véritables partenaires du Parc dans la mise en œuvre de sa politique d'éducation au territoire. Le Parc forme régulièrement ces partenaires.

👍 POINTS FORTS	👎 POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des coopérations avec l'ensemble des EPCI du territoire</li> <li>Un réseau d'acteurs de l'éducation au territoire et au développement durable diversifié, structuré et mobilisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une redistribution des compétences qui fragilise l'action du Parc</li> <li>Des projets pédagogiques touchés par les restrictions budgétaires des collectivités et de l'Éducation Nationale</li> </ul>
ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA FUTURE CHARTE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La construction d'un projet de territoire fédérateur et d'une action qui touche l'ensemble du territoire afin de maintenir la cohésion du territoire et la solidarité entre les différents espaces, par une gouvernance adaptée.</li> <li>Le renouvellement des actions d'éducation au territoire et au développement durable.</li> </ul>	

Parc naturel régional de Chartreuse

# 2020-2035 LA CHARTRE

